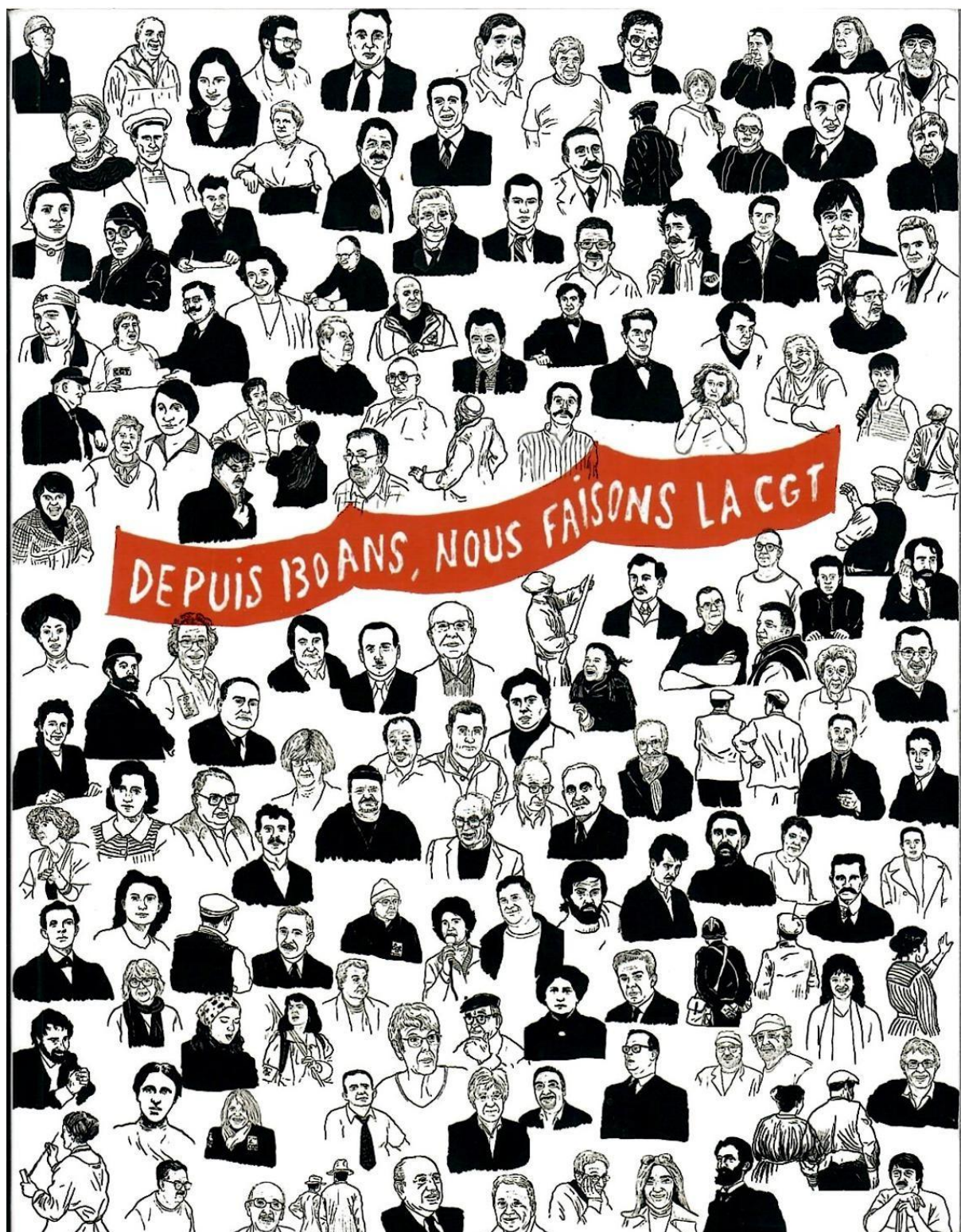




INSERM : Les « hors statuts » obtiennent des garanties

Dans les années 1970, des laboratoires de recherche médicale font travailler des salariés embauchés par le biais d'associations loi 1901 qui gèrent les dons et legs au profit de la recherche. Ces personnels n'ont ni grille de salaire, ni garantie d'avancement, ni mutuelle. On les appelle les « hors statuts ».

C'est le cas à l'Institut de Cancérologie et d'Immunogénétique (ICIG) de Villejuif. Parmi les 250 personnes qui y travaillent, 80 sont hors statuts. Ce sont essentiellement des femmes, parfois en poste depuis 10 ans. Elles sont techniciennes, animalières, personnels d'entretien ou administratifs. Quand elles signent leur contrat d'embauche (CDD renouvelable puis CDI), il leur est demandé le silence sur leur niveau de rémunération. Et pour cause ! Pour celles qui sont d'un niveau bac + 4 ou 5, le maximum plafonne à 20 % au-dessus du SMIC. Elles exercent le même métier que leurs collègues de l'INSERM, contractuel-les de la Fonction publique, mais avec une rémunération deux fois moindre.

C'est dans ces conditions que Catherine Driancourt est recrutée en novembre 1975. Avec une collègue, elle décide de briser l'obligation de silence. En l'absence de syndicat à l'ICIG, elles font le tour des services et laboratoires. Les langues se délient, l'ampleur des discriminations est révélée et l'exigence d'une grille de salaire identique à celle des collègues de l'INSERM s'exprime.

Une rencontre a lieu avec les responsables locaux du syndicat de l'INSERM affilié au syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) qui présente le plan d'intégration qu'il revendique. Ce plan se télescopant quelque peu avec les exigences immédiates des personnels de l'INSERM, un syndicat CGT est créé à l'ICIG en 1976, mais rattaché dans un premier temps à l'Union locale CGT de Villejuif (il rejoindra le SNTRS-CGT en 1978). Plus du quart des personnels hors statuts y adhère.

Des actions s'engagent alors en direction des personnels de l'INSERM, tous statuts et métiers confondus, dans le but de faire évoluer les mentalités du milieu. Dans un premier temps, les réactions sont mitigées. Il y a ceux qui ne comprennent pas qu'on remette en cause des conditions de rémunération acceptées à l'embauche, ceux qui pensent qu'on va « couler » financièrement l'Institut et ceux - sous statut INSERM - qui bénéficient de compléments de salaire car sous-classés et craignent la disparition de ces revenus supplémentaires dispensés au bon gré de la direction de l'ICIG. Mais il n'échappe pas à l'ensemble du personnel et à la direction de l'Institut qu'il se passe quelque chose chez les personnels hors statuts : unis, appuyés par la CGT, ils sont déterminés.

Avec Catherine Driancourt devenue déléguée syndicale, et accompagné par l'UL CGT, le syndicat rencontre le directeur de l'ICIG pour lui soumettre la principale revendication des hors statuts : une grille de salaire calquée sur celle de l'INSERM et la reconnaissance des diplômes. Le directeur est un mandarin qui entend régner en maître sur son Institut et son personnel, chercheurs et médecins compris. Mais il a un tendon d'Achille : il est très médiatique et de sa renommée sans tache dépendent les dons importants dont l'Institut bénéficie. Aussi, quand la CGT lui fait part de la possibilité de rendre public le traitement discriminatoire du personnel hors statut, il fléchit et finit par proposer des augmentations échelonnées dans le temps et différenciées suivant l'écart entre les salaires actuels et la grille demandée : 80 personnes bénéficieront ainsi dès février 1978 d'une augmentation de rémunération, jusqu'à 30 % pour les plus déclassées. D'autres améliorations suivront de 1979 à 1982, date à laquelle la reconnaissance des diplômes et la grille INSERM deviennent effectives pour tous les personnels. Une belle victoire assurément !



Catherine Driancourt

Née en 1951, Catherine Driancourt a suivi des études scientifiques débouchant en 1974 sur une maîtrise de biochimie. Après des mois de petits boulots hors de son domaine de compétence, elle est embauchée fin 1975 par l'ICIG de Villejuif pour un travail de technicienne. Elle y rejoint les hors statuts de l'INSERM payés par les dons pour la recherche contre le cancer. Fin 1976, pour organiser la défense des hors statuts, elle cofonde un syndicat local affilié à la CGT. En 1978, après des acquis conséquents pour les salaires des hors statuts, ce syndicat local rejoindra le syndicat national SNTRS-CGT. Catherine Driancourt y sera rapidement intégrée au sein du

Bureau de la section INSERM où elle militera de 1981 à 1984 après son intégration sur poste contractuel. Elle sera secrétaire de cette section et à ce titre, secrétaire générale adjointe du syndicat de 1984 à 1990. Elle siégera dans différents conseils et commissions de l'INSERM et au Comité National d'Ethique, comme élue ou nommée en qualité de représentante des personnels. Elle réintègrera un laboratoire en 1990.

Manifestation du personnel de l'INSERM, Paris, avril 1979. Photographie non identifiée – IHS FERC.



Rassemblement des personnels de l'Institut de Cancérologie et d'Immunogénétique, 1979, Villejuif. Photographie non identifiée – IHS CGT FERC.